Lettre de Licenciement

Posté par: Exemples Lettres Publiée le : 15/5/2010 9:14:23

Pour licencier une nounou, vous devez respecter le délai de préavis de 15 jours calendaires si votre employée travaille chez vous dépuis plus de 3 mois et moins de 1 ans. Au delà , le délai à respecter est de 1 mois. Â Madame ,

Je suis malheureusement au regret de vous informer qu'a compter du (indiquer la date), vous n'aurez plus la garde de nos enfants (indiquer les prénoms).De plus, je vous informe que l'attestation assedic et votre certicficat de travail vous seront remis à la fin de votre derniÃ"re journée de travail. Vous recevrez également le solde de tout compte.Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées et je vous souhaite une bonne continuation. Signature

Bonne soirée et excellente fin de grossesse.

ModÃ"le de lettre de licenciement d'une nounou